



2ème session extraordinaire des députés membres du parlement de la CEDEAO

Les députés membres du parlement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont entamé mardi 21 juillet, la deuxième session extraordinaire de l'année 2020.

Pour cette session de la 5^{ème} législature ouverte à Abuja au Nigéria, le parlement de la CEDEAO a opté pour la visioconférence, compte tenu du contexte marqué par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Les députés du Togo, à l'image des autres parlementaires des quatorze autres pays membres du regroupement régional, participent également à cette session extraordinaire au siège de l'Assemblée nationale.

Au cours des travaux qui vont durer cinq jours, les parlementaires togolais auront à débattre, à examiner et à adopter à distance plusieurs points avec leurs homologues de la CEDEAO.

Les sujets au menu de l'agenda de cette session extraordinaire sont relatifs entre autres au point sur la situation du prélèvement communautaire, à l'évolution de la pandémie à coronavirus COVID-19 dans la Communauté CEDEAO, à l'examen et l'adoption du projet de rapport de la session inaugurale de la cinquième législature du parlement. Durant les cinq que vont

durer les travaux, les députés du parlement de la CEDEAO vont également examiner et adopter le projet de programme de travail des Commissions permanentes, mixtes et ad' hoc ainsi que celui relatif au plan d'activités du parlement, au titre du deuxième semestre de l'année.

Egalement inscrit au programme de la session, l'examen de la requête du Président de la Commission de la CEDEAO pour l'assistance du parlement dans la mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO sur le Prélèvement communautaire est aussi inscrit au programme de la session.

Pour rappel, le Togo est représenté au parlement de la CEDEAO par cinq (05) députés à savoir les honorables Aklesso ATCHOLI (3ème vice-président du parlement de la CEDEAO), André JOHNSON, Eké Kokou HODIN, Koffi TSOLENYANU et Kounon Nahou AGBANDAO.

La Rédaction